



Tenir sa comptabilité (BNC) : Module 2 Charges sociales et Rémunération

Réunion en ligne le 22 mars 2022 à 13h30

Durée 1h

Objectifs :

Vos charges sociales personnelles : quel montant déduire ? Quand les déduire ?
Pour les employeurs, connaître le traitement des salaires et charges sociales dans votre comptabilité

Plan indicatif :

Vos charges sociales personnelles obligatoires : pourquoi une partie n'est pas déductible ?

Vos charges sociales personnelles facultatives (Madelin) : quelle part est déductible ?

Comment comptabiliser les paies de vos salariés ?

Et le paiement des charges sociales sur vos salariés ?

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : Imm. Le Boccard – 23 Rue de Savoie – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr